

La lettre du SAGE Tech-Albères

Bulletin d'information n°5 — Décembre 2014



ÉDITO

Grâce à la mobilisation des acteurs locaux sur le territoire Tech Albères, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a aujourd'hui réussi à formaliser une stratégie collective de gestion et d'aménagement !

« Je tiens à souligner l'importance de l'étape qui vient d'être franchie car elle fixe les priorités et axes stratégiques de travail pour la prochaine décennie. La rédaction des ultimes documents constituant le SAGE (PAGD et Règlement) va maintenant pouvoir débuter en continuant d'y associer l'ensemble des acteurs du territoire. Les documents d'urbanisme, les décisions administratives liées à l'eau et les différents projets d'aménagement devront au final être compatibles au SAGE d'où l'importance d'en soigner l'écriture aux conséquences juridiques importantes.

J'en appelle donc maintenant à la mobilisation de chacun : élus et agents des collectivités, associations, agriculteurs, pêcheurs, services de l'État et autres usagers pour mener à bien cette dernière ligne droite durant l'année 2015 et ainsi aboutir à un SAGE ambitieux qui réponde efficacement aux enjeux fondamentaux liés à l'eau de notre territoire.

Cette démarche nous donne l'occasion de construire ensemble, et cela est rare, un projet de territoire autour du bien commun que constitue l'eau, il est de notre responsabilité que de préserver cette ressource patrimoniale ».

Sommaire

Édito	P. 1
La Stratégie du SAGE, fruit de la concertation sur le territoire	P. 2
Focus sur le PGRE	P. 4
Une série de travaux sur les cours d'eau lancée pour l'hiver	P. 4
Étude sur les stocks sédimentaires	P. 4
Brève : appel à projets	P. 4



Alexandre PUIGNAU
Président de la Commission
Locale de l'Eau

La stratégie du SAGE, Fruit de la concertation sur le territoire

Phases d'émergence et d' instruction

Périmètre Arrêté en 2007	Composition de la CLE Arrêtée en 2009
2007 - 2009	

Phases d'élaboration

État Initial Validé en 2012	Diagnostic Validé en 2013	Scénario Tendanciel Validé en 2013	Scénarios Contrastés Validé en 2014	Stratégie	Rédaction du SAGE (PAGD Règlement)	Consultation Enquête Publique
2010 - 2012	2013	2014		2015	2015-2016	

Phase de mise en œuvre

MISE EN ŒUVRE
2016 - ...

Schéma d'avancement de la démarche

À partir de toutes les phases précédentes (état initial, diagnostic, scénario tendanciel et scénarios contrastés), la rédaction de la stratégie du SAGE Tech-Albères a consisté à fournir une lecture et une déclinaison claires des objectifs retenus par la CLE. C'est un document synthétique et précis qui résume les solutions que la CLE a choisies pour atteindre ces objectifs. Cette étape permet également de préparer la phase suivante d'écriture du PAGD et du Règlement, documents finaux du SAGE qui auront une portée juridique forte et qui seront rédigés très précisément.

Retrouvez le document intégral sur le site internet du SAGE !



La réunion de la CLE du 16 septembre à Céret a permis de discuter, d'ajuster et de valider les scénarios contrastés qui détaillent les solutions retenues pour atteindre les 22 objectifs identifiés sur la base des choix des commissions thématiques.



Le Bureau de la CLE (8 membres) s'est réuni le 3 novembre à Palau Del Vidre pour valider la stratégie du SAGE. Suite à de riches débats, notamment sur la gestion quantitative, les membres ont réussi à dégager un consensus pour que la stratégie respecte les choix collectifs de la CLE, les attentes de chacun et les orientations du bassin Rhône Méditerranée.

LA GESTION QUANTITATIVE : Atteindre l'équilibre

Définir et appliquer les règles de partage de la ressource pour tendre vers l'objectif de réduction des prélèvements de 40% en été préconisé par l'Étude des Volumes Prélevables de 2011. Cet objectif, contesté par certains usagers, est tellement conséquent qu'il peut paraître inatteignable à court terme. C'est pourquoi le SAGE demandera de réaliser le maximum d'économies d'eau pour s'en rapprocher le plus possible et en parallèle, une amélioration de la connaissance est prévue pour l'ajuster si besoin. Concrètement, le territoire devra s'efforcer de respecter un débit minimal moyen mensuel à laisser dans les cours d'eau pour satisfaire à la fois les besoins des milieux et ceux des usages, notamment l'irrigation agricole.

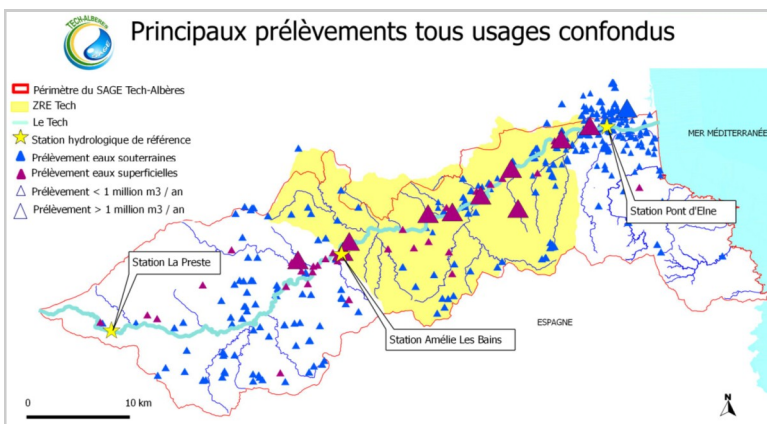
Finaliser le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) qui permettra de partager la ressource en concertation entre les différents usagers de l'amont jusqu'à l'aval. (Détails en page 4) Prioriser les usages d'irrigation (agriculture, voirie, jardins...) pour la gestion et l'anticipation des périodes de sécheresse.

Réaliser des économies d'eau en priorité sur les 7 principaux canaux d'irrigation tout en affirmant le principe d'efforts partagés par tous. Déterminer des objectifs chiffrés de réduction des consommations et mettre en place des actions selon les marges de manœuvre possibles pour tous les usagers (agriculteurs, collectivités, particuliers, professionnels du tourisme, industries...).

Optimiser et sécuriser l'Alimentation en Eau Potable notamment en réalisant un schéma directeur à l'échelle du SAGE pour étudier les possibilités de sécurisation/mutualisation des collectivités et identifier les captages stratégiques pour mieux les protéger. Étudier les possibilités d'une solidarité financière amont/aval et d'une tarification locale du prix de l'eau.

Autres exemples de choix stratégiques :

- Pérenniser l'activité agricole sur les secteurs déjà dotés de systèmes hydrauliques d'irrigation fonctionnels
- Améliorer les connaissances hydrogéologiques (lit fossile du Tech, échanges nappes / rivières, aquifères des massifs...)
- Améliorer la connaissance des forages domestiques et gérer les nappes alluviales (coordination avec le SAGE des Nappes)
- Analyser les possibilités de ressources alternatives



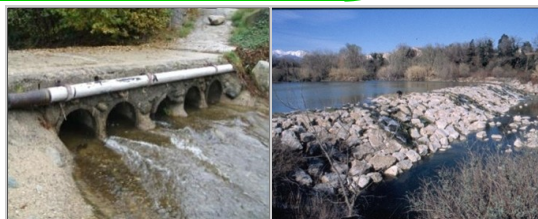
Carte synthétique des prélèvements

LES MILIEUX AQUATIQUES : Restaurer & préserver

Poursuivre et renforcer les actions menées pour la restauration des cours d'eau selon des programmes pluriannuels de gestion des sédiments et de la végétation des berges (ripisylves) en systématisant l'approche intégrée développée par le SIGA Tech.

Restaurer l'hydromorphologie et la continuité écologique des cours d'eau par une préservation/gestion des espaces de mobilité, un accompagnement des démarches sur les 6 ouvrages transversaux prioritaires et une stratégie globale d'action. Encadrer les nouveaux aménagements (IOTA et ICPE).

Affirmer les grands principes de la gestion intégrée des cours d'eau à l'échelle cohérente du bassin versant dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI.



Exemples d'ouvrages transversaux sur le territoire (passage à gué et rasclose)

Autres exemples de choix stratégiques :

- Améliorer et valoriser les connaissances sur la **biodiversité**
- Inventorier, préserver et gérer les **zones humides**
- Mettre en place localement la **Trame Verte et Bleue (TVB)**
- Mettre à jour et valoriser la **gestion piscicole** actuelle
- Réaliser un plan de gestion global des **espèces invasives**
- Réduire les impacts des **activités de loisirs** liées à l'eau
- Analyser les possibilités d'ouvrir certaines zones à la **baignade**

LA QUALITÉ DE L'EAU : Restaurer & préserver

Veiller au respect des normes de qualité des rejets urbains et domestiques. Faire des efforts sur la bactériologie (traitement tertiaire) en intégrant les usages sensibles identifiés (baignade, réutilisation des eaux usées...). Accélérer la réhabilitation de l'assainissement non collectif sur les zones à enjeux.

Carte des stations d'épuration sur le bassin Tech-Albères



Développer la gestion des eaux pluviales sur certaines zones prioritaires (secteurs fortement imperméabilisés).

Réduire l'utilisation et le transfert des produits phytosanitaires en mobilisant les outils à disposition pour poursuivre les efforts entrepris sur le territoire notamment par l'agriculture. Accompagner les collectivités pour atteindre les objectifs réglementaires d'abandon des pesticides d'ici mai 2016 et étendre les mesures à tous les usagers (réseaux routiers et ferrés, canaux, jardins familiaux, campings...).

Réduire les impacts des pollutions ponctuelles : dépôts sauvages et anciennes décharges ; rejets industriels, portuaires, agroalimentaires, touristiques ; substances dangereuses

LES INONDATIONS : Concilier sécurité et milieux

Réaliser des études complémentaires sur la propagation et les conséquences des crues dans le secteur de la plaine et sur les risques littoraux. Diagnostiquer les ouvrages (digues) pour y apporter des aménagements en matière de protection des biens et des personnes et de conciliation avec les enjeux écologiques.

Préserver et gérer les zones d'expansion des crues (ZEC) pour réduire l'impact des inondations sur les biens et les personnes. Préserver les espaces naturels littoraux pour limiter les risques de submersion marine et d'érosion de la bande côtière.

Mieux gérer les eaux pluviales, privilégier les aménagements favorisant l'infiltration, limiter l'imperméabilisation des sols.

Mieux prévoir et prévenir les crues par un renforcement du dispositif de suivi et d'alerte hydrométéorologique, préparer la population à s'organiser lors d'un événement, **redynamiser la conscience et la culture du risque.**

Mettre en cohérence aménagement du territoire et risques d'inondations.

Crue novembre 2014, communes Le Boulou et Argelès-sur-Mer



LA GOUVERNANCE : Optimiser la mise en œuvre du SAGE

Assurer et faciliter la mise en œuvre du SAGE en rapprochant politique de l'eau avec urbanisme et aménagement du territoire. Élaborer un guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE. **Consolider la structure porteuse** du SAGE pour garantir la vision globale de bassin versant.

Réaliser un plan global de communication homogène et transversal sur les 5 enjeux, **renforcer les partenariats** avec tous les acteurs concernés et investis. **Coordonner les actions avec les structures de gestion des ressources limitrophes** (fleuves, nappes, littoral et mer)

La suite ?

Le projet de stratégie sera examiné par le Comité d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée le 5 février 2015 afin d'analyser la cohérence du projet avec les grandes orientations du SDAGE. Ensuite, la phase de rédaction du PAGD et du Règlement va pouvoir débuter avec la mise en place de différentes instances de travail.

Focus sur le PGRE

Lancé en octobre 2013 par le SIGA Tech, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) est une démarche opérationnelle visant à établir en concertation un programme d'action à court terme pour résorber le déséquilibre quantitatif dont souffre le bassin versant du Tech. Différentes réunions regroupant les irrigants, les agriculteurs, les élus, les gestionnaires de l'alimentation en eau potable, etc. ont permis de définir le cadre du projet puis de creuser les pistes d'actions pour améliorer rapidement la situation actuelle. Des groupes de travail spécifiques abordent donc les économies d'eau, l'amélioration des pratiques, la gestion des périodes de crise (sécheresse), le partage de l'eau, le suivi hydrologique... L'été 2014 a permis de construire avec les 21 structures de gestion des canaux d'irrigation un protocole de gestion de crise pour les années sèches avec la mise en place de tours d'eau et d'une coordination amont/aval... En parallèle, une campagne de jaugeage a été menée pour affiner la connaissance sur les débits du Tech (hydrologie) et sur les prélèvements des canaux. Les études et travaux autour du PGRE se poursuivront en 2015.



Jaugeage sur un canal d'irrigation - Juillet 2014

Une série de travaux sur les cours d'eau lancée pour l'hiver !

Les crues violentes qui ont récemment touché le sud de la France nous rappellent l'importance des actions de prévention des inondations et en particulier l'entretien régulier de la végétation des cours d'eau. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les programmes pluriannuels de gestion du SIGA Tech sur les 40 communes adhérentes. Les techniques employées et les calendriers sont au maximum adaptés pour éviter d'impacter les activités économiques présentes et les milieux aquatiques. Depuis

plus de 12 ans, ce sont près de 2 millions d'euros qui ont été investis pour 250 km de cours d'eau restaurés, 1300m³ de déchets récupérés et des centaines d'arbres replantés. Cette année encore, le SIGA Tech a validé un programme de 237 000 € pour 25 chantiers dont 13 restent à achever d'ici mars 2015.

Entretien de la végétation, rives du Tech
Amélie Les Bains - 2014

Étude sur les stocks sédimentaires

Une première étude de 2006 sur le transport des sédiments sur le bassin versant du Tech a été suivie de programmes d'actions visant à rétablir le bon fonctionnement du fleuve qui apporte de nombreux bénéfices aux activités humaines. En effet, un lit enfoncé, fragmenté et canalisé diminue, voire empêche l'expression des services rendus par un cours d'eau en bon état : patrimoine naturel, apport de sable sur les plages, autoépuration des eaux, maintien d'un niveau d'eau dans les nappes, étalement des crues, stabilité des ouvrages (ponts, enrochements...). Une nouvelle étude a été lancée en 2014 pour affiner les connaissances sur les gros stocks sédimentaires

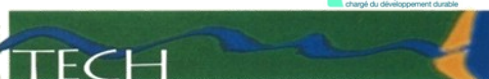
actuellement figés et non mobilisables (l'étude de 2006 n'avait pas cette vocation). En découleront des plans d'actions de grande ampleur pour retrouver une dynamique plus « naturelle » en remobilisant les sédiments accumulés sur ces vastes zones devenues végétalisées afin d'en recharger d'autres en déficit.

Exemple de gestion d'un atterrissement : défrichage et griffage pour remobilisation des matériaux

Avec le soutien financier :



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE
GESTION & D'AMÉNAGEMENT
DU



Brève

Appel à projets sur les économies d'eau

Ouvert aux collectivités et usagers économiques (hors agriculture), cet appel à projets de 20 millions d'euros lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée cible la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable (études et travaux) et tout projet de réduction des consommations d'eau (techniques et pratiques économes pour les espaces verts, bâtiments publics, processus industriels...). Une aide potentielle bienvenue pour atteindre les performances minimales obligatoires issues de la loi Grenelle 2. Candidatures à remettre d'ici le 31 mai 2015.



Plus d'infos :
www.sauvonsleau.fr et www.eaurmc.fr



Retrouvez toute l'actualité du SAGE et de la CLE sur le site www.eau-tech-alberes.fr !

Lettre du SAGE Tech-Albères

2, rue Jean Amade – BP 121
66401 CERET cedex
Tel : 04.68.87.08.78
Fax: 04.68.85.37.72
sivu.sage.tech@wanadoo.fr
www.eau-tech-alberes.fr

Directeur de publication :
Alexandre PUIGNAU

Comité de rédaction :
Équipe technique du SIGA Tech

Conception et crédits photos :
SIGA Tech

Bulletin imprimé sur papier recyclé.
Ne pas jeter sur la voie publique.